

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 20 mars 2025
Convocation en date du 6 mars 2025

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Délégués présents : M. ARNAUD Robert, M. BOUVIER Jean-Marc, M. CAILLET Christian, M. CHAVE Philippe, M. LEMERCIER Christophe, Mme MARCON Dominique, M. POINT Jean-Pierre, M. SERRET Jean, M. TRON Frédéric, M. VALLON Cyrille

Membres excusés : M. AURIAS Claude, M. DELAYE Dominique, Mme PELAEZ-BACHELIER Hélène, M. MOREL Loïc,
Mme LORENZETTI Muriel

Pouvoirs : FAYARD Francis donne pouvoir à Philippe CHAVE, BORDERES Danielle donne pouvoir à Jean-Pierre POINT, BENOIT Denis donne pouvoir à TRON Frédéric

A été élu secrétaire de séance : TRON Frédéric

Votants : 10

Exprimés : 13

DELIBERATION N° 04/2024

Objet : Affectation du résultat 2024

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, le Conseil Syndical du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 20 mars 2024 :

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	- 6 636,73
- un excédent reporté de :	109 532,45
<u>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</u>	<u>+ 102 895,72</u>
- un déficit d'investissement de :	- 46 753,20
- un excédent reporté de :	50 399,11
<u>Soit un excédent d'investissement cumulé de :</u>	<u>+ 3 645,91</u>
- un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un excédent de financement de :	+ 3 645,91

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	<u>+ 102 895,72</u>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<u>+ 102 895,72</u>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	<u>+ 3 645,91</u>

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation de résultat au budget primitif 2025

Par délégation
Le Vice-président
Jean-Pierre POINT

Le Président
Loïc MOREL